

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : le 21 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CUENOT Samuel, CASTANON Philippe, Mme ROCHE Michèle-Catherine, MM. FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M. MARTINEZ Aurélien, Mme REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. ALLEN Cédric à M. MARTINEZ Aurélien

M. DELORME Jean-Martin à M. DAUTHEVILLE Jacques

M. TORTOSA Bruno à M. TRINQUIER Gilles

M. SALA Michel à M. Rémy MENVIEL

Absents excusés : MM. FURESTIER David, BARON Jérôme, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique

Absent : M. MONEL José

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°101/2026 : Créations, suppression de postes et modification du tableau des effectifs

Fabien CRUVEILLER indique qu'il est proposé au conseil communautaire les suppressions et création de postes tels que prévus au budget primitif 2026.

Il explique que compte tenu du déploiement de la permanence du **Piémont Service** sur la commune de Lédignan, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'un conseiller Piémont Service qui évoluerait de 30h actuellement à 35h.

Il ajoute que dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, il convient de renforcer la fonction de coordination qui soutient le déploiement et la structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire notamment sur des thématiques d'animation de la vie sociale, logement et accès aux droits. Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent dédié à ces missions de 30h à 35h. Cet ajustement correspond aux attentes de nos partenaires financiers notamment de la CAF qui participe à hauteur de 50% dudit poste. De plus, la communauté de communes à l'obligation de nommer un coordinateur pour le **Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, cet agent sera dédié à cette mission.

Ces modifications étant supérieures à 10 % de la durée de temps de travail initialement fixée, celles-ci doivent être considérées comme des suppressions de poste.

Par ailleurs, pour faire suite à la délibération n° 96 du 29 avril 2026 qui actait la création de postes, et après avis du Comité Social Territorial en date du 12 mai 2026, il convient de supprimer des postes.

Il est donc proposé la suppression et la création des postes suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif pal de 2^{ème} cl à temps non complet (20h) (catégorie C) suite à un départ à la retraite – service communication
- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet (catégorie A) suite à une fin de contrat à compter du 1er juillet 2026 – service Tourisme
- Suppression d'un poste d'attaché principal non permanent (24h) (catégorie A) à compter du 1er juillet 2026– service Tourisme
- Suppression d'un poste d'agent social pal de 1^{ère}cl à temps non complet 30h hebdomadaire (catégorie C) - service petite enfance
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif pal 2^{ème} cl à temps non complet 30h hebdomadaire (catégorie C) – service Emploi-Formation-Insertion
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30h hebdomadaire (catégorie C) – service Coordination CTG
- Création d'un poste d'adjoint administratif pal de 2^{ème} cl à temps complet (catégorie C) - service Emploi-Formation-Insertion
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) – service Coordination CTG
- Création d'un poste d'attaché à temps non complet (24h) (catégorie A) – service Tourisme

Le conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°96 du 29 avril 2026 adoptant le tableau des emplois et des effectifs,

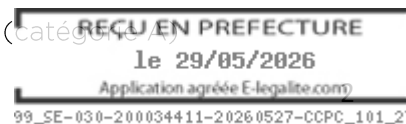
Vu l'avis du comité technique réuni en date du 12 mai 2026

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'Unanimité

- De supprimer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif ppal de 2^{ème} cl à temps non complet (20h) (catégorie C)
 - 1 poste d'attaché à temps complet (catégorie A)
 - 1 poste d'attaché ppal à temps non complet (24h) (non permanent) (catégorie A)



- 1 poste d'agent social pal de 1^{ère}cl à temps non complet (30h) (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif pal de 2^{ème} cl à temps non complet (30h) (catégorie C)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30h) (catégorie C)
- De créer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C)
 - 1 poste d'attaché à temps non complet (24h) (catégorie A)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 29.05.26
- de la publication : 29.05.26

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU										EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES								
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF	TC	TNC	QUOTITE
EMPLOIS FONCTIONNELS																		
Directeur général des services		1	1			1	1									1	0	0
TOTAL		1	1			1	1									1	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE																		
Attaché hors classe	A	1	1			1	1			0						1	0	0
Attaché principal	A	1	1			1	1			0						1	0	0
Attaché	A	6	5	1		4	4			2	1		1			6	0	0
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	2	2			1	1			0						1	1	0
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	3	3			1	1			2	2					3	0	0
Rédacteur	B	1	1			1	1			0						1	0	0
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	9	8	1	30/35	7	6	1	30/35	1	1					8	1	0
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	6	4	1	27/35 30/35	5	3	1	27/35 30/35	0						5	1	0
Adjoint administratif	C	7	6	1	20/35	6	5	1	20/35	1	1					7	0	0
TOTAL		36	31	5		27	23	4		6	5		1			33	3	0
FILIERE TECHNIQUE																		
Ingénieur principal	A	1	1			1	1			0						1	0	
Technicien ppal de 1ère classe	B	1	1			0	0			0						0	1	
Technicien ppal de 2ème classe	B	1	1			0				0						0	1	
Technicien	B	1	1			1	1			0						1	0	
Agent de maîtrise ppal	C	2	1	1	7/35	2	1	1	7/35	0						2	0	
Agent de maîtrise	C	2	2			1	1			0						1	1	
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	12	11	1	22/35	12	11	1	22/35	0						12	0	
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	12	11	1	25/35	11	10	1	25/35	1	1					12	0	
Adjoint technique	C	19	12	3 1 1 2	20/35 25/35 28/35 30/35	15	10	2 1 2	20/35 28/35 30/35	2			1 1	20/35 25/35		17		
TOTAL		51	41	10		43	35	8		3	1		2			46	3	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																		
Puéricultrice hors classe	A	2	2	0		2	2			0						2	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0		1	1									1	0	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	0		2	2	0		0						2	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	7	7	0		2	2			5	5					7	0	
Infirmier en soins généraux	A	1	1	0		0	0			1	1					1	0	
Infirmier de classe supérieure	B	2	1	1	25/35	1	0	1	25/35	1	1					2	0	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0		2	2			0	0					2	1	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	1	2	28/35 30/35	2	1	1	28/35	0						2		

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU											EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES						TOTAL Tit / NT			
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF		TC	TNC	QUOTITE
Agent social ppal de 1ère classe	C	8	6	2	28/35 30/35	8	6	2	28/35 30/35	0						8			
Agent social ppal de 2ème classe	C	14	9	1	20/35 26/35 28/35 30/35	13	9	1	20/35 26/35 28/35 30/35	0						13		1	28/35
Agent social	C	8	5	1	20/35 28/35 30/35	8	5	1	20/35 28/35 30/35	0	0					8			
TOTAL		51	38	13		41	30	11		7	7					48	1	1	
FILIERE CULTURELLE																			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1			1	1									1	0	0	
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	1		1	32/35	1		1	32/35							1			
Adjoint du patrimoine	C	2	2			2	2									2	0	0	
TOTAL		4	3	1		4	3	0		0						4	0	0	
FILIERE ANIMATION																			
Animateur ppal de 1ère classe	B	1	1							1	1					1	0	0	
Animateur	B	1	1			1	1			0						1	2		
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	C	1	1			1	1			0						1	0	0	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	C	0	0							0						0	0	0	
Adjoint d'animation	C	19	2	17	24/35	2	2			17			17	24/35		19	0	0	24/35
TOTAL		22	5	17		4	4			18	0		17			22	2	0	
FILIERE SPORTIVE																			
Educateur des APS ppal de 2ème classe	B	1	1			1	1			0						1	0	0	
TOTAL		1	1			1										1	0	0	
TOTAL TOUTES FILIERES		166	120	46		121				34						155	9	1	